

# BUSSIÈRE-GALANT & ST NICOLAS COURBEFY

## BULLETIN MUNICIPAL

Janvier / N°16 • 2016

### SOMMAIRE

---

#### L'ACTIVITÉ DU CONSEIL MUNICIPAL / p.3

- Affaires en cours / p.3
- Nouvelles opérations / p.4
- Divers / p.6

#### ESPACE HERMELINE / p.7

- Bilan 2015 / p.7
- Perspectives 2016 / p.8

#### ZOOM SUR.. / p.9-10

- Tarifs communaux au 1<sup>er</sup> janvier 2016 / p.9
- Compostage avec le SYDED / p.10
- Nouvelles activités économiques / p.10
- Radars mobiles / p.10

#### ACTUALITÉS de la communauté de communes des Monts de Châlus / p.11

#### BON À SAVOIR / p.12-13

- PNR Rénovation Habitat / p.12
- Syndicat des étangs de la Haute-Vienne / p.13
- Pouce travail / p.13

#### VIE ASSOCIATIVE / p.14

- Club de gymnastique / p.14
- Club amitié / p.14
- APPMA Bussière-Galant / p.14

# LE MOT du MAIRE



Mesdames, Messieurs,

Comment commencer sans évoquer les terribles attentats de Paris qui ont frappé notre pays les 7 janvier et 13 novembre 2015. Comme beaucoup de français nous nous sommes rassemblés nombreux suite à ces événements tragiques pour réaffirmer notre attachement sans faille à ces valeurs chèrement acquises (il nous faut relire notre histoire de France) et qui nous rassemblent ; la liberté ; l'égalité et la fraternité. La Démocratie, la République : ce sont de bien jolis mots, les faire vivre c'est bien plus que cela, c'est un effort individuel et collectif. Quel engagement avons-nous, chacun où nous sommes, en tant que citoyens, pour rendre notre monde meilleur, pour agir pour le bien commun. C'est bien le sens de notre engagement au niveau de notre commune, et chacun peut contribuer à la faire vivre en participant au tissu associatif, aux manifestations proposées, en fréquentant nos commerces, nos services, en sollicitant nos artisans... Nous savons tous la fragilité de ce tissu associatif, économique et de services. Il est de la responsabilité de chacun d'entre nous de le promouvoir et de faire savoir qu'à Bussière-Galant/St Nicolas Courbefy, nous bénéficions toujours du meilleur des cadres de vie.

Avec un bon niveau d'équipements publics, notre commune dispose de tous les services publics, des activités commerciales, artisanales et de services nécessaires. Elle compte près de 220 actifs (presque autant que notre chef lieu de canton). A côté de l'activité agricole, près d'une centaine d'emplois sont liés directement ou indirectement à l'exploitation de la ressource locale du bois de châtaignier. Cette année, comme en 2014, 4 nouvelles activités ont été reprises ou créées (activités multi-services, plombier chauffagiste, reprise du bar restaurant Le Limousin, reprise de l'entreprise Faure). Voici, 4 jeunes dont 3 originaires de la commune qui entreprennent dans leur commune, voilà un beau motif d'optimisme et de satisfaction. Il est dans notre rôle de conforter cette dynamique. Nous y travaillons au quotidien même si notre tâche n'est pas toujours évidente face à l'évolution permanente des normes et aux contraintes financières. Pour 2016, nous avons retenu trois orientations principales :

- Conforter l'attractivité de nos agglomérations du bourg et de la gare avec plusieurs opérations qui devraient s'engager. Après l'achèvement de la numérotation

des habitations, nous prévoyons ainsi l'installation progressive d'une nouvelle signalétique des activités économiques et de services. Une réflexion globale va s'engager autour de l'aménagement de la place de la gare (acquisition terrains SNCF en cours, réaménagement des stationnements, rénovation de la gare par la Région...). 2016 devrait voir la pose de la 1<sup>ère</sup> pierre du programme de 4 logements adaptés, pour personnes âgées et handicapées, réalisé par l'ODHAC (Office départemental d'HLM) sur le terrain communal. Les accès à ce nouvel équipement seront réaménagés.

- Valoriser notre patrimoine communal avec le lancement d'un programme de mise aux normes accessibilité des bâtiments scolaires (école maternelle pour commencer), de rénovation des façades de certains bâtiments communaux, la mise en valeur de notre petit patrimoine (valorisation de la fontaine/lavoir de Peyrussat, réhabilitation de l'ancien lavoir de la gare dans le cadre d'un chantier d'insertion...). C'est également la mise en vente de l'ancien logement instituteur de la gare dont le produit pourrait être affecté à la rénovation de l'ancienne maison «Pallas».

- Poursuivre le développement de l'Espace de loisirs Hermeline. Outre l'étude de nouveaux projets d'activités (aménagement des wagons postaux...), la mise en œuvre d'un bassin de décantation adapté aux vidanges périodiques du plan d'eau sera réalisée. Il s'agit de répondre aux obligations réglementaires liées à la continuité écologique et sédimentaire de la Dronne et de préserver les conditions d'un maintien de l'activité baignade.

Enfin, un sujet important devrait nous mobiliser cette année avec la problématique de la reprise de notre cabinet médical. En relation étroite avec les professionnels en place, toutes les solutions seront étudiées. D'ores et déjà, nous avons saisi à ce sujet l'Agence Régionale de Santé et la communauté de communes des Monts de Châlus au titre de sa compétence « sauvegarde des services d'intérêts commun ». Vous le voyez de nombreux chantiers nous attendent et nous ne manquons pas de courage et d'audace pour les mener à bien.

En ce début d'année, j'ai le plaisir avec tout le conseil municipal, de vous inviter à participer, à une rencontre conviviale d'échange le dimanche 24 janvier, à partir de 11h, à la salle polyvalente.

A cette occasion, nous vous présenterons le nouveau site internet de la commune et le nouveau logo réalisé avec la participation des enfants dans le cadre des activités périscolaires.

**Bonne année 2016 à tous.**

Emmanuel DEXET

# LE MOT du MAIRE Délégué

Mes chers amis,

2015 restera pour tous les Français une année particulièrement noire ; des attentats terroristes, accomplis avec une barbarie sans nom, ont eu lieu à Paris en janvier et en novembre. Des familles ont été meurtries dans leur chair, et TOUS les Français ont été et resteront marqués au plus profond de leur cœur. Ce sont les valeurs de la République, LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE, que ces monstres intégristes ont voulu bafouer et anéantir. Aujourd'hui, plus que jamais, le Peuple de France doit se rassembler. Loin des querelles partisans, sans distinctions de couleur, de convictions religieuses et politiques, les Français doivent afficher leur fierté d'être français et faire front commun face au terrorisme. Notre vie quotidienne doit néanmoins, se poursuivre dans la sérénité et la confiance du lendemain.

C'est pourquoi, avec Frédéric Moreau, nous avons le plaisir de vous présenter nos meilleurs vœux pour 2016 ; que cette nouvelle année vous soit douce, agréable, et vous apporte la santé et la joie. La feuille de route que nous avons fixée en conseil municipal est bien respectée ; en effet, les propositions qui vous avaient été alors présentées sont à ce jour mises en chantier. Chacun de vous a pu observer les « événements » qui ont eu lieu sur le site de Courbefy... Quelques membres de « la République des Champions » sous la tutelle de leur ambassadeur (ainsi se fait nommer leur gourou) avaient décidé de longue date de prendre possession du village de Courbefy. Au mépris du respect de la propriété privée, et guidés par des pseudo-écologistes extrémistes, ces « joyeux drilles » (selon la presse) mais pas si pacifistes qu'on pouvait l'espérer, avaient prévu de s'installer durablement. Grâce à l'efficacité de la gendarmerie, il a été possible de les expulser rapidement ; en dépit de critiques dues souvent à l'incompréhension et à la désinformation, ma détermination a été sans faille.

Dans un Etat de droit, il est inconcevable que des individus bafouent nos règles sous prétexte de construire un monde parallèle sans respect de ce qui constitue « le bien-vivre ensemble » c'est-à-dire le respect des personnes et des biens. Sur un sujet concret, nous pouvons vous annoncer qu'une subvention nous a été accordée pour électrifier les cloches de l'église et que, comme prévu, les personnes habitant à proximité seront contactées afin de recueillir leur avis. Une autre information : nous avons sollicité une étude auprès du syndicat d'électricité ; il s'avère que celle-ci mette en avant de très grandes possibilités d'économie d'énergie. Le conseil municipal va étudier attentivement les conclusions du syndicat d'électricité et prendre les décisions qui en découlent.

Pour terminer ce propos de début d'année, avec Frédéric nous vous réaffirmons notre disponibilité pour vous écouter et vous répondre sur d'éventuelles questions ou inquiétudes. Que l'année nouvelle soit pour vous tous, à Bussière Galant et à St Nicolas Courbefy, une année de joie et de bonheur, de bonne santé, dans un environnement de paix.

Bernard Guilhem

# L'ACTIVITÉ DU CONSEIL MUNICIPAL



Le conseil municipal s'est réuni à 5 reprises depuis l'édition du dernier bulletin municipal en juin 2015 (le 16 juillet, le 17 septembre, le 10 novembre, le 26 novembre et le 10 décembre).

## Affaires en cours

### ► Programme réfection des routes communales 2015

■ Ces travaux ont été réalisés courant septembre pour un montant de 40 000 € TTC, subventionnés à hauteur de 45% par le Conseil Départemental. Les voies communales-suivantes ont été traitées : routes de Lecuras, de Touloudias, Mendiéras, La Renaudie, de Montcigoux, rue des Fauvettes.

### ► Du côté des écoles

■ Le parc informatique des deux écoles a été renouvelé pour un montant de 6 642 € TTC. Cet investissement sera subventionné à 50% par l'Etat.

#### • Effectifs scolaires

■ Les effectifs sont stables, 28 enfants sont inscrits à l'école maternelle, et 37 à l'école primaire. Contrairement aux souhaits des représentants communaux, l'inspecteur de l'éducation nationale (en accord avec la Directrice de l'école maternelle) a décidé de ne pas autoriser la rentrée de janvier comme cela se faisait traditionnellement (2 enfants concernés). Le motif invoqué par l'inspecteur étant la surcharge de la classe et les difficultés liées à l'intégration pédagogique des nouveaux arrivants de 3 ans avec les autres élèves présents depuis septembre.

### ► Site Internet Communal et nouveau logo pour la commune

Le choix a été fait par le conseil municipal de solliciter les enfants des écoles dans le cadre des activités périscolaires pour proposer un nouveau logo pour la commune.

Laurence Bacar, employée communale qui intervient dans le cadre des activités périscolaire a présenté le résultat du travail réalisé avec les enfants. Un logo de base a été retenu par le conseil qui rassemble les dominantes issues des différentes propositions : trois couleurs avec le bleu, le vert et le jaune, la feuille de châtaignier et la châtaigne-fruit. A partir de ce travail, un professionnel va être sollicité pour élaborer la charte graphique et finaliser le nouveau logo de la commune.

L'élaboration du site internet de la commune se poursuit, l'objectif est de le présenter à **la cérémonie des vœux fixée au dimanche 24 janvier à 11h à la salle polyvalente.**

### ► Plan de Numérotation des habitations

■ Après le recensement et le repérage des habitations à numéroté à partir du cadastre numérisé, environ 1 100 plaques numérotées ont été commandées. La pose est en cours de réalisation par les agents de l'atelier municipal. Une information auprès des administrés sera

faite par voie de presse dans un premier temps pour préciser les conditions techniques de mise en œuvre. Quelques difficultés ont été recensées notamment dans les villages. Une nouvelle réunion de la commission en charge de ce dossier aura lieu prochainement pour y rechercher les solutions adéquates...

### ► Etude d'assainissement du bourg et de la gare

■ Le cabinet d'étude LARBRE poursuit son travail d'analyse des installations existantes. Compte tenu des faibles pluviométries, les inspections caméra des réseaux ont été reportées, des fumigènes sont actuellement allumés dans les canalisations afin de voir l'état du réseau. Un premier rendu de la phase diagnostic devrait avoir lieu début 2016.

Par ailleurs, **la convention entre la SAUR et la commune** pour le suivi et l'entretien des installations d'assainissement (stations d'épuration – lagune – réseaux d'assainissement) arrive à échéance en fin d'année. Suite à appel à candidature, la SAUR a actualisé ses prestations pour un montant annuel de 19 400 € H.T. Le nouveau contrat sera signé pour une durée de 5 ans. En 2020, l'assainissement deviendra une compétence de l'intercommunalité.



### ► Réaménagement des salles de réunions associatives

■ Afin de permettre à l'Association des Jardiniers une meilleure accessibilité à leur salle de réunion (aujourd'hui située à l'étage de la salle des associations), il a été décidé de mettre à disposition et de réaménager la salle affectée à l'amicale scolaire (ancien foyer des jeunes). Afin de limiter les coûts, la réfection des murs et de la peinture ont été réalisées par l'atelier municipal. De même, des toiles ont été posées pour masquer les fresques réalisées par les jeunes et les conserver en l'état. De nouvelles tables et chaises ont été acquises. L'amicale scolaire utilisera la salle verte située à l'étage de la Maison des associations. Les jardinières se réunissent le mardi sauf du 14 juillet au 15 août, renseignements auprès de Madame Solange LAMBERT au 05 55 78 87 09.

## ► Remise en exploitation des eaux de source de la Chateline

■ L'ouverture de l'exploitation des sources est prévue dès que les services de l'Etat compétents auront validé la conformité des différentes installations de production à la réglementation en vigueur. Courant décembre 2015 la société CMCTP a commencé la réalisation des travaux de la voirie (mise en accessibilité, pose de bordures et de goudronnage). Ces travaux seront achevés début 2016.

## ► Dépôt du nom de la commune

■ Dans le cadre de la remise en exploitation des eaux de la Chateline, la Société Lorrue a transmis à la commune un projet de convention visant l'utilisation dans ces domaines d'activités du nom de la commune de Bussière-Galant.

Sur le principe, il n'y a pas d'objection à l'utilisation du nom de la commune pour préciser le lieu de production des eaux de sources captées.

Néanmoins, après s'être rapproché de services compétents pour s'assurer de la validité juridique d'une telle convention, il apparait que de récentes dispositions législatives et réglementaires tendent à la protection du nom des collectivités pour une utilisation à des fins commerciales.

La commune souhaite donc s'assurer de la protection du nom de la commune. Dans cet objectif, il est décidé de s'attacher les conseils d'une expertise juridique dans le domaine de la propriété industrielle. En application des évolutions législatives et réglementaires récentes, le dépôt du nom de la commune à titre de marque sera étudié au niveau national et communautaire dans les domaines relevant des activités de la Société Lorrue. Une convention précisera les conditions d'utilisation et les contreparties d'un accord à intervenir sur l'usage du nom de la commune.

# Nouvelles opérations

## ► Aménagement place de la Gare

■ Acquisition des terrains des anciens jardins SNCF ;

Le bornage a eu lieu le 22 décembre dernier pour l'acquisition des terrains des anciens jardins SNCF. Après estimation des services de France Domaine, les 550 m<sup>2</sup> de cette parcelle seront acquis au prix de 2 750€ (5€/m<sup>2</sup>).

Un marquage provisoire des places de parking autour de la gare SNCF va être étudié, afin d'organiser et d'optimiser le stationnement, dans le but d'avoir un maximum de places délimitées (environ une trentaine). Un sens unique sera créé afin d'améliorer la sécurité des piétons.

## ► Démolition des bâtiments des anciens ateliers ferroviaires.

■ Une rencontre a eu lieu le 16 septembre dernier avec des représentants de la SNCF et des entreprises en charge de ce chantier de démolition (Société GAVANIER à Bessines sur Gartempe). Les travaux ont commencé le 5 octobre 2015 pour se terminer début décembre. Il est décidé de se rapprocher de la SNCF pour étudier les conditions d'acquisition de ce terrain par la commune.



## ► Programme ODHAC de quatre logements adaptés

Après la cession intervenue avec Monsieur Château, l'échange de terrains entre la commune et Monsieur Chambon a été signé par acte notarié (la commune devient propriétaire de l'appentis près du commerce de Monsieur LASCAUX). L'objectif est d'élargir l'accès aux futurs logements adaptés de l'ODHAC.

Une rencontre a eu lieu le 14 octobre dernier avec le CAUE et l'ODHAC pour étudier l'implantation des quatre logements adaptés. La pose de la première pierre devrait intervenir d'ici fin 2016.

Une note d'orientation d'aménagement a été produite par le CAUE 87 afin de présenter le contexte, de faire un état des lieux (commerces, desserte, et topographie...) et de dresser un diagnostic pouvant aller jusqu'à la création d'un éco quartier.

## ► Valorisation du patrimoine bâti et naturel.

■ Lande de la Haute-Renaudie

En partenariat avec le Parc Naturel Régional, une consultation a été lancée pour l'entretien de la lande de la Haute-Renaudie dans le cadre du nouveau programme Natura 2000 pour la période 2016-2020. La commune est dans l'attente de la confirmation des nouveaux financements. Les apprentis d'Auteuil reviendront comme chaque année du 15 au 17 mars 2016 pour effectuer des travaux paysagés sur les biens de section communaux.



## ■ Lande de Puy-Chabrol

Il est décidé de donner un avis favorable au classement de la lande de Puy Chabrol en Réserve Naturelle Régionale « Réseau des landes thermo-atlantiques » du PNR Périgord-Limousin. Une réserve naturelle régionale est un outil permettant de préserver et de valoriser un site naturel présentant un intérêt fort pour la faune, la flore, le patrimoine et la protection des milieux naturels. La Région en tant qu'autorité de classement sollicite l'avis des collectivités locales concernées.

## ■ Acquisition d'une parcelle forestière présentant un intérêt patrimonial

M. BRUGEILLE Michel a adressé une proposition à la commune proposant la vente de deux parcelles d'environ 2 ha au lieu-dit « le Grand Taillis de Charbonnier ».

Après avoir recueilli l'avis du Parc Naturel Régional Périgord Limousin et des Espaces Naturels du Limousin qui ont confirmé l'intérêt écologique de ces parcelles, avec la présence d'une colonie de chiroptères nichant dans une ancienne galerie de mine d'or. France Domaine a procédé à une évaluation réglementaire de ces terrains. Le PNR peut éventuellement proposer des aides pour la valorisation. Suite à cette proposition, le propriétaire accepte de céder la parcelle pour un montant de 3000€. Dans un objectif de préservation d'un patrimoine naturel, le conseil municipal a donné son accord pour cette acquisition.

## ■ Petit patrimoine bâti :

Dans le cadre de la mise en valeur du petit patrimoine bâti communal, une rencontre a eu lieu le 16 décembre dernier avec le propriétaire du site de la fontaine de Peyrussas pour définir les aménagements à réaliser pour permettre sa mise en valeur (coupe et taille d'arbres...).



## ▶ Remise du diagnostic de maîtrise des énergies réalisé par le SEHV

En 2014, il a été décidé d'adhérer au ESP 87 (Energie Service Public) proposé par le Syndicat Energies Haute-Vienne pour aider la commune à réaliser une approche globale de ses dépenses énergétiques et l'accompagner dans ses démarches d'économies d'énergie.

Le SEHV a présenté le bilan énergétique du patrimoine de la commune autour de quatre secteurs : les bâtiments communaux, l'éclairage public, les véhicules et les centres techniques (installations d'assainissement).

L'analyse des consommations et des recommandations montrent que des gisements d'économie d'énergies existent sur les bâtiments scolaires, l'ensemble Mairie/logement et l'éclairage public. Après analyse du diagnostic SEHV en commission, un programme d'actions sera arrêté à court et moyen terme.

## ▶ Dépôt d'un Agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP)

L'ordonnance du 25 septembre 2014 redéfinit les modalités de mise en œuvre du volet accessibilité de la loi handicap du 11 février 2005. Au 1<sup>er</sup> mars 2015, les communes devaient fournir une attestation pour tous leurs Etablissements Recevant du Public (ERP) accessibles. Pour les autres ERP non accessibles à cette date, la loi crée l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) qui donne un délai supplémentaire de trois ans pour la mise en accessibilité de ces équipements. Dans ce but, un état des lieux de tous les bâtiments communaux a été réalisé en relation avec la DDT (Direction Départementale des Territoires) afin de recenser les travaux à réaliser et arrêter une programmation. Parallèlement, à la transmission à la DDT des attestations d'accessibilité réglementaires pour les bâtiments d'ores et déjà accessibles (salles polyvalentes, église de St Nicolas...), la commune a désigné une mission de maîtrise d'œuvre pour élaborer le dossier technique et financier pour constituer la demande d'Agenda d'Accessibilité Programmé (Ad'AP).

Le montant total des travaux prévisionnels est évalué à environ 200 000 € H.T.

Une programmation des travaux d'accessibilité à 3 ans a ainsi été établie, elle concernera les bâtiments communaux suivants :

- École primaire du bourg : aménagement des garages de l'ancien logement en salle d'activités multifonction, mise aux normes des toilettes du préau,
- École maternelle de la gare : aménagement d'un cheminement à l'arrière du bâtiment pour rendre toutes les salles accessibles,
- Mise aux normes PMR des toilettes publiques derrière la mairie,
- Mise aux normes PMR des toilettes de la salle des fêtes de St-Nicolas-Courbefy,
- Étude d'un accès PMR à l'église de Bussière-Galant.

La demande d'Agenda d'Accessibilité Programmé (Ad'AP) sera déposée auprès de l'État.

La priorité sera donnée aux bâtiments scolaires.



## ► Dépôt demandes de subvention Contrat Territorial Départemental 2016

Dans le cadre de l'enveloppe annuelle consacrée au dispositif des contrats territoriaux départementaux (CTD) mise en œuvre par le Conseil départemental de la Haute-Vienne pour soutenir les investissements des communes, il est proposé de déposer en demande de subvention les projets suivants classés par ordre de priorité :

- Programme de mise aux normes de la cantine de l'école maternelle, estimation de l'avant projet sommaire pour un montant de 34 885 € HT,
- Electrification des cloches de l'église de St-Nicolas-Courbefy, devis de l'entreprise Brouillet et fils pour un montant de 6 809 € HT,
- Programme de grosses réparations de voirie sur diverses voies communales de devis de l'entreprise CMCTP pour un montant de 36 523 € HT,
- Programme de rénovation de la signalétique des services et activités de la commune (évaluation en cours).

## Divers

### ► Budget 2014 : Décision modificative budgétaire :

■ Les principaux éléments de modifications du budget sont les suivants :

Pour le budget de fonctionnement, une subvention complémentaire de 5 000 € (du budget général) sera affectée au budget du SPIC d'Hermeline pour permettre de clore l'année, les recettes étant moins importantes que prévues.

Le chapitre des charges de personnel devra être réabondé (+32 000 €) pour compenser principalement les arrêts maladie en cours (non remboursés en totalité), et leur remplacement par du personnel en contrats aidés.

La compensation de ces nouvelles dépenses seront assurées par le chapitre des dépenses imprévues.

S'agissant du budget d'investissement des réaffectations entre chapitres sont nécessaires (prélèvement sur les dépenses prévues) pour permettre de solder les opérations à hauteur des dépenses réellement réalisées : mise en accessibilité de la voie d'accès à la Chateline, numérotation des rues, informatisation des écoles, engagement d'une nouvelle signalétique des activités et des services dans les trois agglomérations de la commune.



### ► Vente de l'ancien logement instituteur de l'école de la gare :

■ Après évaluation contradictoire de France Domaine et de Maître Bondoux, le bien est estimé à 66 000 €. Le conseil municipal décide de mandater le notaire pour se charger de la vente.

### ► Dissolution du CCAS

La loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République prévoit des mesures de simplification concernant notamment les centres communaux d'action sociale. Elle permet la dissolution des CCAS dans les communes de moins de 500 habitants qui enregistrent peu d'activités. Il est décidé la dissolution du CCAS et d'intégrer le budget annexe du CCAS au budget principal de la commune dès 2016.



## Bilan 2015

Un bilan complet de l'activité 2015 a été présenté lors de la réunion du 10 novembre 2015, par Vincent DA COSTA directeur du site .

En complément du personnel permanent, une vingtaine de contrats saisonniers ont été conclus pour assurer l'accueil-information, la buvette, l'accueil sur les différentes activités, la surveillance de la baignade, l'entretien des espaces verts. Cela représente près de **8 emplois équivalents temps plein à l'année**.

On peut estimer **la fréquentation 2015 de l'Espace Hermeline à environ 32 000 visiteurs dont 8 000 recensés pour la baignade**. Toutes activités confondues (vélorail, accrobranches, buvette, camping, minigolf, tennis) **le chiffre d'affaires approche 200 000 € H.T.**, quasi identique à 2014.

La saison a bien commencé avec un printemps sensiblement identique à 2014. Le mois de juillet a connu une progression de 10%, tandis que le mois d'août est en régression de 5%. L'activité reste très dépendante des conditions météo.

La fréquentation se concentre sur trois activités :

- **le parc aventure dans les arbres** (tyrolienne, bungi) représente 35% des visiteurs et plus de 48% du chiffre d'affaires. Ce sont plus de **11 200** visiteurs qui sont passés par les activités du parc aventure, tyrolienne et bungi inclus.
- **le vélorail** représente 26% des visiteurs et près de 25% du chiffre d'affaires. Le nombre de visiteurs sur l'activité vélorail est de **8 500** cette année. Le nombre de location a progressé de 5% et les recettes de 13% grâce à la mise en place d'une assistance électrique sur 10 vélorails.
- **la baignade** représente 26% des visiteurs et la buvette 20% du chiffre d'affaires.

Les autres activités (camping, petit train, mini-golf, tennis) représentent en moyenne 13% des visiteurs et environ 8% des recettes. Le camping a accueilli cette année **1 146** personnes. La fréquentation du mini-golf comme du tennis est en recul (-8%). La gestion en direct par l'Espace Hermeline du petit train a permis d'accueillir **683** visiteurs sur juillet et août.

Enfin, comme chaque année un programme d'animations a été mis en place (jeux traditionnels, expositions diverses, balades en calèche, initiation kayak, atelier photo ...) conforté par l'organisation par les associations de diverses manifestations : vide-grenier avec l'association des Jardiniers, journée festive des 20 ans du vélorail avec l'association OmniBuss, journée vapeur avec ASSTRAFER, concours de pétanque avec l'association de pêche....

## ► INAUGURATION DES 20 ANS DU VELORAIL



Le 25 juillet, les vingt ans du vélorail ont été célébrés avec l'inauguration du vélorail à assistance électrique et le site de la « Roche qui pleure ». En soirée, le vélorail gourmand a connu une forte fréquentation et a conquis les participants par la qualité des animations.





## Perspectives 2016

**Suite à la présentation du bilan 2015 lors de la réunion du 10 novembre dernier, la commission Tourisme-Loisirs s'est réunie pour arrêter les orientations 2016 de l'Espace Hermeline. Deux axes de travail ont été retenus.**

### ► Rechercher les conditions d'une organisation optimisée et d'un fonctionnement équilibré

Sans négliger les actions de promotion et de communication, il faut rechercher une organisation générale en adéquation avec le niveau réel des activités dont la fréquentation est très dépendante des conditions météorologiques. L'objectif est de contenir le montant de la participation de la commune à l'équilibre de ce budget pour les activités relevant exclusivement de missions d'intérêt général (baignade...).

Ainsi, pour 2016, la période d'ouverture sera recentrée en fonction des fréquentations constatées : weekends et jours fériés hors saison (avril à juin, septembre-octobre), tous les jours en juillet et août.

Le personnel saisonnier sera spécialisé en fonction des activités avec des plannings adaptés en conséquence : parc accrobranches, accueil vélorail/petit train, buvette, accueil-billetterie.

Pour assurer le fonctionnement hors saison, est envisagé également le recrutement de deux jeunes en emplois d'avenir (aidés à 75% par l'Etat) l'un affecté plus particulièrement au parc accrobranches, l'autre plus polyvalent affecté aux autres activités (vélorail,...)

Un règlement intérieur actera cette nouvelle organisation en conformité avec la réglementation en vigueur (à valider par le centre de gestion et l'inspection du travail).

### ► Développement et le renouvellement des activités pour maintenir l'attractivité de l'Espace Hermeline

- L'année 2015 a été marquée par quatre opérations :
- aménagement du bloc sanitaire du camping en conformité avec l'accessibilité des personnes à mobilité réduite et de maintenir par la même son classement en 2 étoiles,
  - implantation d'une borne camping-car en accès libre à proximité du bâtiment vestiaires,
  - inauguration d'un « parcours famille » en partenariat avec la Fédération Départementale de Pêche.
  - L'adaptation de 10 vélorails en assistance électrique, inauguré lors des 20 ans du vélorail en juillet dernier.

### ► Pour 2016, plusieurs projets sont à l'étude, il s'agit de constituer un dossier technique et financier global pour solliciter dès que possible les subventions correspondantes :

- implantation d'un espace muséographique de découverte dans les anciens wagons postaux (réseau de sites du PNR Périgord Limousin), poursuite de la démarche loisirs adaptés, aménagement d'une ligne de vie continue pour le parc aventure, extension du petit train, mises aux normes des bornes du camping, sécurisation du bâtiment d'accueil ...

- Enfin, se pose la question de la baignade, et des obligations réglementaires liées à la continuité écologique et sédimentaire de la Dronne. Une étude technique a été engagée pour envisager l'implantation et le dimensionnement d'une dérivation du plan d'eau. Après consultation de tous les partenaires (Direction Départementale des Territoires de la Haute-Vienne, Agence de l'eau Adour Garonne, Parc naturel régional Périgord Limousin,

- Fédération départementale de Pêche, Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques, Région, Département...), la dérivation ne semble pas garantir la pérennité de l'activité baignade. Aussi, il a été proposé d'étudier une autre solution avec la réalisation d'un bassin écologique ludique (baignade artificialisée). Le Parc naturel régional devrait faire des propositions en ce sens d'ici février 2016.

Pour autant, la mise en œuvre d'un bassin de décantation adapté aux vidanges périodiques du plan d'eau reste obligatoire. Un dossier technique complémentaire sera élaboré rapidement afin de lancer les travaux dès le printemps 2016. Cette opération pourrait être subventionnée à 50% par l'Agence Adour Garonne et le Conseil départemental de la Haute-Vienne.

### ► Restauration de la continuité écologique de la Dronne.

Dans le cadre du programme Life, le PNR a contacté les propriétaires riverains des ouvrages retenus pour préciser les travaux à réaliser. Les ouvrages concernés sont : buse du chemin forestier de Passerieux, buse sur le pont du CD59 à Dronne, 2 buses à l'aval immédiat de l'étang de l'ancien Moulin des Peines, buse du chemin d'Arsac. L'objectif est de remettre à niveau les buses avec le cours d'eau pour recréer une continuité écologique et éviter tout obstacle à la faune aquacole.



# ZOOM sur...

## Tarifs communaux au 1<sup>er</sup> janvier 2016

### • TARIF REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT :

1,1895€ /m<sup>3</sup> jusqu'à 150m<sup>3</sup>  
puis 0,5947€/m<sup>3</sup>

### • TARIF CANTINE SCOLAIRE FORFAIT TRIMESTRIEL

(48 repas en moyenne) :

84.60 €/enfant/trimestre

soit 1,70€ / Repas

Tarif d'un repas/ adulte : 3.30€

### • TARIF GARDERIE SCOLAIRE FORFAIT JOURNALIER :

1.60 €/enfant/par jour

### Tarif transports scolaires

TARIF Conseil Général	Conditions	Bussière-Galant 50 % du tarif du Conseil Général
65.00 €	Réside à + de 3 km de son Établissement scolaire pour le 1 <sup>er</sup> enfant transporté	32,50€
32.50 €	Réside à + de 3 km de son Etablissement scolaire à partir du 2 <sup>ème</sup> enfant transporté	16,25€
0 €	Réside à + de 3 km de son Etablissement scolaire pour chaque enfant transporté sous condition de ressources	
120 €	Réside à – de 3 km de son Etablissement scolaire pour chaque enfant transporté	60€
250 €	L'élève fréquente un autre Etablissement que celui de rattachement, participation pour chaque enfant transporté	125€

### Tarif de location des salles municipales Bussiere-Galant et St Nicolas de Courbefy

Loueurs	Salle de BUSSIERE-GALANT		Salle de St NICOLAS DE COURBEFY	
	Grande salle	Petite salle	Salle seule	avec cuisine
Habitants de la commune	210 €	105 €	126 €	210 €
Associations communales (Pour manifestations payantes)	105 €	42 €	63 €	63 €
Particuliers hors commune associations hors commune (Pour manifestations payantes)	420 €	210 €	210 €	315 €
caution	400 €	200 €	250 €	250 €

Ces tarifs s'entendent par location de 24 heures maximum. Toute journée supplémentaire sera facturée au même tarif en cas de location à but commercial, et à demi tarif en cas de location à usage privé.

### Tarifs des concessions des cimetières communaux bussiere-galant & saint nicolas courbefy

Pour une concession de	4,50 M <sup>2</sup>	7,50 M <sup>2</sup>	9 M <sup>2</sup>
30 €/m <sup>2</sup> (+ 25€ frais d'enregistrement)	135€	225€	270€

• Terrain : Ancien cimetière de Saint Nicolas Courbefy..... 1.60 €/m<sup>2</sup>

### Tarifs des services funéraires

Creusage de fosse	Creusage de fosse enfant	Exhumation en terre	Exhumation d'un caveau	Exhumation et réinhumation	Inhumation	Location du caveau communal
50€	30€	60€	40€	40€	40€	10€/mois
Tarif columbarium				Tarif dispersion des cendres		
Concession de 15 ans		Concession de 30 ans				
320€		625€		40€ (fourniture d'une plaque au jardin du souvenir)		

## Compostage avec le SYDED

Le compostage est une décomposition des matières organiques par les micro-organismes du sol en présence d'oxygène et d'eau.

### Pourquoi composter ?

Pour réduire ma quantité de déchets à incinérer ou à enfouir.  
 Pour produire un amendement gratuit qui permettra de fournir à mes plantes tous les minéraux dont elles ont besoin.  
 Pour réduire l'utilisation d'engrais chimiques.

### Comment composter ?

En tas, en silo ou en composteur.

### Où placer son composteur ou son tas de compost ?

Dans un endroit ombragé. A l'abri des intempéries. Sur un espace de terre grossièrement labouré.



### Modèles proposés

**Composteurs en bois :**  
 En Douglas non traité

400L : L84 x P83 x H82  
 28 Kg

600L : L101 x P101 x H85  
 34 Kg

**Composteur en plastique :**  
 En PET 100% recyclé

340L : L76 x P76 x H85  
 15 Kg



### Démarrer le compostage

Dans le premier bac ou le premier tas, placez une couche de broyat ou de fins branchages sur le sol légèrement labouré puis commencez à y déposer des déchets. Montez le tas en mélangeant bien les différents matériaux : les déchets humides avec les déchets secs azotés et carbonés.



### Matières composables

- **Déchets de jardin** : feuilles mortes, tonte de gazon, mauvaises herbes, restes de récolte de potager, branchages broyés, foin
- **Déchets de cuisine** : épluchures de légumes et fruits, filtres à café, sachets de thé, coquilles d'œufs broyées, pain, croûte de fromage
- **Autres déchets ménagers fermentescibles** : essuie-tout usagés, papiers et cartons non imprimés

### Matières non composables

- Déchets traités chimiquement (bois, plantes)
- Restes de viandes, de poisson
- Os, coquillages, noyaux
- Déchets végétaux trop grossiers
- Litières d'animaux, huiles de friture
- Agrumes
- Mauvaises herbes montées en graines
- Plantes malades
- Poussières de sacs d'aspirateurs
- Métaux, plastiques, matières synthétiques

### Adresse

**SYDED**  
 19, rue Cruveilhier  
 87000 Limoges  
 Tél. 05.55.12.12.88  
[www.syded87.org](http://www.syded87.org)

## Nouvelles activités économiques

Un moment convivial a été organisé jeudi 5 novembre à la Mairie de Bussière-Galant à l'occasion de l'installation sur la commune de nouvelles activités économiques avec :

- Mr Bernard Cyprien, reprise du bar restaurant Le limousin
- Mr Nicolas Mouly, création d'une entreprise de chauffage-plomberie
- Mr Mathieu Cousinou, Dépannage divers

- Mr Gregory Faure, reprise de l'entreprise familiale de travail du bois châtaignier.

A cette occasion, en collaboration avec l'association OmniBuss, les entreprises et artisans du Châtaignier en activité sur la commune ont également été invités afin de les remercier de leur participation à la Journée du Champignon et de la Nature (Hemard et Vignol, Audevard Frères, Entreprise Faure, Pépinières Delage, Sandrine Emery).



## Radars mobiles

La commune a été saisie de plusieurs problématiques de sécurité routière dans la traversée des agglomérations. Il a été décidé de saisir le Conseil Départemental de la Haute-Vienne et la Préfecture pour solliciter une analyse du trafic, de la vitesse et du comportement des usagers sur les tronçons de routes départementales concernées. Des radars pédagogiques mobiles et des compteurs seront mis en place à partir de la mi-mars. Seront concernées : le RD 20, route des Cars ; la RD 901 entrée de bourg en provenance de St Yrieix ; la RD 20 entre le bourg et la gare ; le RD 20 route de la Coquille à la Gare.

## de la Communauté de communes des Monts de Châlus



### Loi NOTRe

Le Conseil Municipal s'est réuni le 26 novembre 2015 avec pour ordre du jour unique : l'examen du projet de **Schéma Départemental de Coopération Intercommunale**

La loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (Loi (NOTRe) a été publiée au JO le 8 août 2015. Le renforcement des intercommunalités constitue l'une de ses dispositions principales : seuil de 15 000 habitants minimum pondéré par des règles de densité de population, à court terme nouvelles compétences obligatoires (eau, assainissement, gestion des milieux aquatiques...) et optionnelles (entretien de la voirie...)

Dans ce cadre, la loi prévoit l'adoption d'un nouveau Schéma Départemental de Coopération Intercommunale avant le 31 mars 2016, avec une prise d'effet au 1<sup>er</sup> janvier 2017. C'est dans ce contexte que le nouveau projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale a été présenté aux membres de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale le 12 octobre dernier.

Les Conseils Municipaux, Conseils Communautaires des EPCI à fiscalité propre et syndicats concernés par des propositions de modifications de leur situation doivent se prononcer pour avis sur le projet de schéma, dans un délai de 2 mois à compter de la réception du projet (soit le 15 décembre 2015).

Compte-tenu de l'obligation d'évolution de la Communauté de Communes du Pays de Nexon et après examen des possibilités et étude des scénarios envisageables avec les EPCI limitrophes, le Préfet propose de fusionner cette dernière avec la Communauté de Communes des Monts de Châlus pour constituer un nouveau territoire de 13 000 habitants. Les compétences sont similaires, même si elles ne sont pas exercées de la même manière : en régie directe principalement pour les Monts de Châlus, par convention avec des prestataires externes (associations, syndicat...) pour le Pays de Nexon. Concernant les caractéristiques financières, les deux EPCI présentent des valeurs quasi identiques.

Cette proposition constituant une modification de la situation de la Communauté de Communes des Monts de Châlus, **la Communauté de Communes et les communes sont sollicitées par le Préfet pour émettre un avis sur ce projet de nouveau SDCI.**

Considérant que la construction communautaire repose avant tout sur la volonté des communes à se regrouper et à travailler ensemble, le Conseil Communautaire du 19 novembre dernier a souhaité avant de se prononcer sur la proposition du Préfet, que les communes délibèrent.

Le dossier complet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale a été transmis à chaque conseiller municipal.

**Après avoir entendu l'exposé ci-dessus et en avoir débattu, le Conseil Municipal a émis à l'unanimité l'avis suivant :**

- « Le Conseil Municipal de la commune de Bussière-Galant regrette les conditions de prise de décision sur le nouveau projet de SDCI tant sur la méthode (manque de concertation préalable avec les communes), que sur les délais (calendrier extrêmement contraint), et que sur les répercussions en terme d'évolution des compétences et du mode de gouvernance (mise en œuvre dès le 1<sup>er</sup> janvier 2017 avec diminution du nombre de conseillers communautaires actuels sans tenir compte des élections de mars 2014),
- considérant les nouveaux enjeux en termes d'organisation et de structuration territoriale, il prend acte de l'évolution proposée du périmètre de la Communauté de Communes des Monts de Châlus et du projet de fusion avec la Communauté du Pays de Nexon,
- le conseil municipal demande que dans le cadre de cette évolution les acquis et les modes d'exercice des compétences au sein de la communauté de communes des Monts de Châlus soient pris en compte ainsi que l'équilibre dans la représentation des communes et entre les deux territoires communautaires. »

Les 7 Conseils Municipaux ont délibéré préalablement à l'avis de la Communauté de Communes des Monts de Châlus. Il ressort que les communes (4/7) se sont majoritairement prononcées en la faveur de la proposition d'évolution du périmètre de la Communauté de Communes par rapprochement avec celle du Pays de Nexon. Le conseil communautaire des Monts de Châlus lors de sa réunion du 19 décembre a donc émis un avis favorable sur le projet du Préfet. Les délibérations de chaque commune seront jointes à la délibération de la communauté de communes.



### Nouveaux horaires de l'agence postale à compter du 9 novembre 2015

Dans le cadre d'une nouvelle convention intercommunale de partenariat avec La Poste et la mise en place d'une nouvelle organisation postale avec les facteurs-guichetiers, les horaires d'ouverture du bureau de Poste de Bussière-Galant sont les suivants depuis le 9 novembre 2015 :

- **Ouverture du lundi au vendredi tous les matins de 9h à 10h30** puis distribution du courrier et ouverture du bureau de 14h à 15h15. Cette solution a été retenue car la proposition d'ouverture tous les matins 9h15/11h45 entraînait une distribution du courrier jusqu'en début d'après-midi. Elle permet en outre une ouverture supplémentaire le lundi.
- **Ouverture tous les samedis matins de 9h à 10h** puis distribution du courrier. Il était prévu de fermer le bureau de poste le samedi matin.

Au final, le total d'heures d'ouverture est égal à 14h45 contre 17h initialement. Il a également été demandé l'installation sur la commune d'un distributeur bancaire mais refusé par la Poste pour des raisons de coût.



BON A SAVOIR



**Votre maison ancienne :**  
**un patrimoine rénové ET économe en énergie !**  
Le Parc naturel régional Périgord-Limousin  
vous accompagne

■ **PNR rénovation habitat**

Le Parc naturel régional Périgord – Limousin, c'est la diversité des paysages, c'est la forte valeur de son patrimoine naturel, c'est la variété de ses productions. Le Parc abrite 30 000 habitations construites en majorité avant la Première guerre mondiale qui représentent son Patrimoine bâti ! Ce bâti ancien possède de nombreux avantages : intégration harmonieuse dans l'environnement, durabilité, esthétique de l'habitat.

**Des outils au service des habitants du territoire**



Vous souhaitez restaurer votre maison en pierre comme à son origine ? Vous voulez réduire votre consommation d'énergie et gagner en confort ? Les chargés de mission du Parc naturel régional Périgord-Limousin sont à votre écoute et vous aident dans votre projet et vos démarches de travaux.

En effet, le Parc est partenaire de la Fondation du Patrimoine depuis 2012, et à ce titre, se fait le relais des actions de cet organisme national, qui œuvre à la promotion, la sauvegarde, la conservation et la mise en valeur du patrimoine.

De plus, le Parc anime un Espace Info → Énergie depuis novembre 2000. Cette mission permet aux particuliers de bénéficier d'un accompagnement personnalisé en matière d'économies d'énergie au quotidien.

**Confort thermique et économies d'énergie**

Le chauffage est le principal consommateur d'énergie dans la maison : pour réduire votre consommation, la première priorité est l'isolation : isoler les combles, le plancher du rez-de-chaussée, les murs, changer les fenêtres... Aujourd'hui, il est facile d'atteindre des niveaux de très basse énergie. Mais il faut choisir les matériaux adaptés à votre habitation. Le chargé de mission habitat & énergie propose des conseils aux particuliers dans le choix des isolants mais également concernant les dispositifs financiers auxquels vous pouvez prétendre. Il assiste les porteurs de projets pour les rénovations lourdes de leur logement afin de diviser par quatre les consommations énergétiques de ceux-ci.



**N'hésitez plus, faites vos travaux !**

Si vous voulez réaliser des économies d'énergie en respectant l'environnement, mettre en valeur votre bâtiment qui a souffert avec le temps, et être conseillé dans votre projet global, le conseiller énergie et la chargée de mission patrimoine sont à votre disposition. Ces services sont gratuits et sans engagement de votre part, ils font partie de notre mission de service public.

**Vos contacts au Parc naturel régional Périgord Limousin : 05 53 55 36 00**

Stéphanie POUPLIER, chargée de mission Culture & Patrimoine

Victor LUMINEAU, chargé de mission Habitat & Énergie

FONDATION



DU PATRIMOINE



## ■ Syndicat des étangs de la Haute-Vienne

Vous êtes responsable d'un plan d'eau, d'un lac, d'un étang ou d'une retenue colinaire. La réglementation est en constante évolution. Notre syndicat (créé en 1916) diffuse la réglementation afin d'assurer de bonnes relations avec l'Administration et la Fédération des Pêcheurs.

Aujourd'hui, nous sommes 720 adhérents pour 11 000 étangs environ.

Devenir adhérent c'est :

- avoir accès à tous nos services personnalisés ;
- pouvoir assister à l'Assemblée générale et à une réunion annuelle d'information ciblée ;
- pouvoir souscrire une assurance de groupe (option).

Devant les autorités locales, nous défendons nos étangs, dont le vôtre. Salutation.

Serge Barry

SYNDICAT DES ÉTANGS DE LA HAUTEVIENNE  
SAFRAN - 2, avenue Georges-Guingouin  
CS 80912 PANAZOL - 87017 LIMOGES CEDEX 1  
tél. : 05 87 41 90 (le matin) - Fax : 05 87 50 41 89  
E-mail : bcaf@safran87.fr



## ■ Pouce travail

POUCE TRAVAIL forme les demandeurs d'emploi aux techniques d'entretien des espaces verts.

Pouce Travail, association spécialisée dans la mise à disposition de main d'œuvre auprès de particuliers et de professionnels, poursuit un objectif fort : former ses salariés.

Pour la cinquième année consécutive, Pouce Travail organise une formation interne en entretien des espaces verts.

L'enjeu de cette formation est d'apporter aux salariés les techniques professionnelles et la connaissance du matériel. Un accent est tout particulièrement mis sur la sécurité ainsi que les gestes et postures à adopter en situation de travail et la prise en compte du développement durable.

10 personnes sont prises en charge depuis le 5 octobre 2015 par IGL, organisme de formation retenu par Pouce Travail. 3 jours de formations sont dispensés avec une partie théorique et surtout de la mise en pratique sur le terrain. Bêcher, planter, tondre, tailler, toutes les techniques d'entretien des jardins sont abordées au cours de la formation.

Cette action de formation est organisée avec le concours financier de la Région Limousin et la participation de la Mairie de Saint-Junien pour le prêt de terrains de stage. L'objectif final est de lancer une dynamique de professionnalisation des salariés en insertion et une valorisation de ces métiers.

RAPPEL : Pouce Travail vous donne la possibilité de faire plaisir à un de vos proches en lui offrant un

chèque cadeau.

Le mode d'emploi est simple :

- Vous achetez un chèque-cadeau à Pouce Travail et vous l'offrez à un de vos proches
- Lorsqu'il souhaite utiliser son cadeau, il prend contact avec l'association.
- Pouce Travail sélectionne un salarié qui va réaliser le service au domicile de votre proche.
- Pouce Travail, en tant qu'employeur, s'occupe de toutes les démarches administratives



## Tu veux tu viens

Bonjour à tous,

Plutôt que de jeter vos affaires encore utilisables, faites-en profiter vos concitoyens !

En quelques secondes, vous déposez vos annonces et faites un heureux dans votre commune 😊

1. Créez votre compte avec simplement votre adresse email
2. Ajoutez votre première annonce
3. Recevez les intéressés pour donner

C'est entièrement gratuit et vous faites une bonne action.

[www.TuVeuxTuViens.fr](http://www.TuVeuxTuViens.fr)



CONTACT  
POUCE TRAVAIL  
vous invite à prendre contact au  
05 55 02 03 16  
et vous propose d'aller surfer  
sur le site de l'association  
[www.pouctravail.com](http://www.pouctravail.com)

# VIE ASSOCIATIVE



## ► CLUB DE GYMNASTIQUE

### Composition du bureau :

Comme depuis plusieurs années, les cours de gymnastique ont lieu le mardi de 19 heures 45 à 20 heures 45 salle des associations de Bussière-Galant (sauf en juillet-août).

Nous avons pu conserver le prix de la licence à 96 euros comme la saison passée.

Nous sommes 15 licenciées. Nous avons eu 3 départs et 2 nouvelles adhérentes par rapport à l'année dernière.

Nathalie Moreau qui était en formation pour avoir le diplôme d'animatrice a obtenu sa qualification le 08 décembre dernier.

Les cours sont à la portée de tous et toutes. Ils sont variés, nous avons cette année pu acheter du matériel supplémentaire pour diversifier les séances.

N'hésitez pas à nous rejoindre, venez faire du sport en toute simplicité et convivialité.

Nous tenons aussi à remercier la municipalité de Bussière-Galant pour la subvention versée chaque année et pour la mise à disposition de la salle.

*Pour tout renseignement ou inscription vous pouvez joindre Eliane au 05 55 78 81 65, Josette au 05 55 78 83 09, Nathalie au 05 55 09 33 02.*

*Les deux premières séances sont gratuites. Les messieurs sont aussi les bienvenus.*

## ► CLUB DE L'AMITIÉ



Tradition respectée au club de l'amitié. Les membres du club de l'amitié de Bussière-Galant se retrouvent pour des après-midi rencontre tout au long de l'année à la salle des associations. Jeux de cartes et jeux de société leur permettent de passer une belle journée conviviale. En fin de journée, le club offre de délicieux gâteaux à ses adhérentes et adhérents ainsi qu'un verre de l'amitié.

Renseignements auprès de Monsieur JONQUET Alfred au 05 55 58 38 71.

Les prochaines rencontres auront lieu : le 14 janvier, le 11 février, le 10 mars, le 14 avril, le 12 mai, le 09 juin, et le 7 juillet.

## ► APPMA BUSSIÈRE-GALANT



L'amicale des pêcheurs de Bussière-Galant s'est réunie en assemblée générale en présence de Martine Beylot, 4<sup>ème</sup> adjointe. Respectant l'ordre du jour, le conseil d'administration a été élu et se compose de : Roger Magne, Jean-Claude Brouilleaud, Jean et Xavier Montepin, Jean Lavigne, Michel Mourier.

Le bureau est inchangé. L'AAPPMA de Bussière-Galant sera représentée à la Fédération départementale par Xavier

Montepin, suppléé par Roger Magne. Le bilan des activités est satisfaisant, les pêcheurs ont participé à la journée de pays, organisé un concours de pétanque, un loto et co-organisé une randonnée.

Le bilan financier montre un résultat positif. On compte 139 cartes vendues, réparties ainsi : 55 journalières, 46 découvertes -12 ans, 22 complètes avec timbre, 7 majeurs, 4 mineurs, 3 femmes et 2 hebdomadaires.



## Etat Civil 2015 / Bussière-Galant- Saint Nicolas Courbefy

Naissances		
Maëlys MANON	01 09 15	Brumas
Estelle Lucy TULLOT PICOT	22 11 15	Brumas
Maël NICOLAS	02 12 15	La Haute Renaudie
Cléa REYMOND DUPRAT	07 12 15	Fayollas
Mariages		
Ian Andrew EMERY et Sandrine Émilie CHEVRIER-GROS	08 08 15	La Gâcherie
André BOUCHER et Odile Denise Françoise CARNET	29 08 15	Chemin de Lécuras
Marcus HOFMAN et Anne Marie CULT	09 12 15	Fontgourgousse / St Nicolas
Décès		
Gaston CHAMBON	13 08 15	Lotissement des Vergnes
Raymonde GOURICHON veuve PRINCE	22 08 15	Aurin
Gladys KENDALL veuve LONG	26 08 15	Route de Saint Nicolas
Madeleine DESSET veuve GABORIT	09 10 15	Puychabrol
Paulette PETITCOULAUD veuve ROCHE	14 10 15	Puychabrol
Henri BOUCHERON	25 11 15	10 Avenue de Limoges
Renée LAOY veuve LASCAUX	16 12 15	AV Richard Cœur de lion
René BREUIL	22 12 15	Allée des Mésanges
Gaston BONNEAU	22 12 15	LE Petit Poulinat
Pierre de SAINT MARTIN	13 09 15	Le Bourg / St Nicolas

## Les Manifestations communales 2016

Janvier	
9	Galette des rois de la FNACA 14h30
24	Cérémonie des vœux de la municipalité 11h
30	Loto des écoles 20h30
Février	
3	Assemblée générale des Jardiniers 12h
13	Loto de la pêche 20h30
21	Sortie VTT amicale cycliste Chalus Espace Hermeline + Pêche B-Gt
27	Loto ACCA Bussière-Galant 20h30
Mars	
4	Loto de la chasse Saint-Nicolas 20h30
5	Concours de belote des Jardiniers
6	Thé dansant FNACA 14h30
18	Repas dansant club de l'amitié
19	Cérémonies du 19 mars FNACA à 17h
19	Soirée thématique OMNIBUSS 20h30
Avril	
3	Thé dansant du club de l'amitié
3	Vide grenier ACCA Saint-Nicolas
9	Soirée années 80 par l'amicale scolaire 20h30
17	Balises des sentiers de randonnée OMNIBUSS

Mai	
1	Thé dansant du club de l'amitié
8	Vide grenier des jardiniers à l'espace Hermeline
8	Thé dansant FNACA
Juin	
11	« Hameau en fête » par OMNIBUSS
12	AG de la Chasse Bussière-Galant
17	Kermesse des écoles
26	Thé dansant club de l'amitié
Juillet	
3	Voyage de l'amicale de Brumas
23	Vélorail gourmand organisé par OMNIBUSS
24	Repas de la chasse à la cabane
Août	
6	Concours de pétanque APPMA Bussière-Galant
7	Journées vapeur ASSTRAFER
7	Thé dansant du club de l'amitié
15	Méchoui de Brumas

# TEMPS FORTS 2015



Retour en force des journées du champignon et de la nature



Les enfants de la commune ont fêté Halloween



Vénerie au chevreuil après la messe de Saint-Hubert



Cérémonies du 11 novembre



Une minute de silence en mémoire des victimes des attentats de Paris



Le marché de Noël organisé par l'amicale scolaire



Fête du livre, les 10 ans déjà



Rencontre entre, Alice MARKUT, Bussiéroise, élue Miss canton de St-Yrieix et M. le Maire.

Les coordonnées de la Mairie

Mairie de Bussière-Galant • Place Charles de Gaulle 87230 Bussière-Galant

Tél : 05 55 78 80 26 Fax : 05 55 78 16 75 / E-mail : mairie.bussiere-galant@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture de la Mairie :

Lundi, Mardi, Mercredi, Vendredi : 9H-12H / 14H-17H

Jeudi, Samedi : 9H-12h. Fermeture les samedis matins au mois d'août